

Le projet ayant fait l'objet d'une déclaration n° 02742625A0034
 déposée à la mairie le : 05/07/2025
 par : M^{me} Nauvaux Franciscos chloé
 est autorisé à défaut de réponse de l'administration un mois après cette date⁽¹⁾.
 Les travaux ou constructions pourront alors être exécutés après affichage sur
 le terrain du présent récépissé et d'un panneau décrivant le projet conforme
 au modèle réglementaire.

Cachet de la mairie



Délais et voies de recours

La décision de non-opposition peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain d'un panneau décrivant le projet et visible de la voie publique (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).
 L'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier copie de celui-ci à l'auteur de la décision et au bénéficiaire de la non-opposition (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).

La décision de non-opposition est délivrée sous réserve du droit des tiers : Elle vérifie la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Elle ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si la déclaration préalable respecte les règles d'urbanisme.

3 Le terrain

3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

(1) Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.
 Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.
 Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 4 Voie : ROUTE DE ROUEN

Lieu-dit : LES BOUQUETS

Localité : NEUFLES SAINT MARTIN

Code postal : 27830

Références cadastrales⁽²⁾ :

(2) Si votre projet porte sur plus de 3 parcelles cadastrales, veuillez renseigner une ou plusieurs annexes Références cadastrales complémentaires.

Préfixe : _____ Section : B Numéro : 9 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 2190

Préfixe : _____ Section : B Numéro : 8 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 2700

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Superficie totale du terrain (en m²)⁽³⁾ : _____

4.1 Nature des travaux envisagés

- Nouvelle construction
 Travaux ou changement de destination⁽⁴⁾ sur une construction existante
 Clôture

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

RAVALEMENT DE FAÇADE
PEINTURE EN TON BEIGE CLAIR (SABLE)
sur la façade actuelle ment grise

Votre projet porte sur une installation agrivoltaïque Oui Non

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé),

indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : _____

Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol ou d'ombrières photovoltaïques, indiquez sa puissance crête : _____ kW et la destination principale de l'énergie produite :